

Compte rendu de la CAPD du 19 avril 2012

2 déclarations liminaires :

Snuipp et Se-Unsa (en pièce jointe).

Réponse de l'IA : le LPC est au service du suivi et de l'accompagnement des apprentissages des élèves. Il s'appuie sur le socle commun.

La formation des enseignants est régie par les contraintes budgétaires nationales.

Pour le Se-Unsa 04, il ne faut pas amalgamer socle commun et LPC.

Approbation du PV du 8 décembre :

Reportée suite à l'intervention du Snuipp.

Intégration au corps de PE des instituteurs par liste d'aptitude :

8 postulants mais seulement 4 postes.

Les 4 premiers au barème sont intégrés, les 4 suivants sont placés sur liste complémentaire.

L'ensemble des représentants du personnel s'abstient face à l'impossibilité de satisfaire les 8 demandes. L'administration vote pour.

Accès à la hors-classe :

13 possibilités d'accès à la hors-classe.

Les IENs peuvent proposer 1 point de bonification pour les directeurs d'école.

Les résultats :

MORELLO	MICHEL	promu
MATHIEU	BERNARD	promu
REYNAUD	JOELLE	promu
ROUX	YVES	promu
LAMBERT	AGNES	promu
PIQUETTE	CHRISTINE	promu
GUBERT	YVES	promu
LOUBIERE	CLAUDE	promu
SAITOUR	Jean-Pierre	promu
ALLARD	Marie-Joëlle	promu
ROQUETTY	Alain	promu
LAMBERT	BERNADETTE	promu
MARIAUD	BERNARD	promu
ROJOUAN	LOIC	liste complémentaire
REIBEL	ANNICK	liste complémentaire
MARTEL	JEAN PIERRE	liste complémentaire

Suite aux propositions des IENs de circonscription et décision du DA, 4 collègues, 1 par circonscription, bénéficient de cette bonification. Cela n'a rien changé quant aux personnes promues.

13 personnes accèdent à la hors-classe, 3 sont placées sur liste complémentaires.

Candidatures aux formations spécialisées :

Pas de candidature en psychologue scolaire malgré une possibilité de départ en formation pour notre département.

Toujours pas de départ en formation pour l'option G.

2 possibilités de départ en formation en D.

Classement fait par l'IA (le barème semble avoir motivé partiellement le classement) :

1 SAITOUR Valérie (candidature retenue)

2 CHIMENTO Sylvie (candidature retenue)

3 DESHAYES Marielle (candidature placée sur liste d'attente)

4 STEPHAN Sarah (candidature pas retenue)

Le Se-Unsa fait remarqué que les personnes qui ont fait l'intérim cette année et qui ont rendus service à l'institution ne peuvent pas partir en formation l'année prochaine. C'est dommageable à l'institution, à la stabilité des équipes et à la motivation des collègues.

La priorité au départ en formation émise il y a 4 ans, donnée pour les personnes ayant assuré un poste spécialisé sans formation pendant 1 an, ne semble plus d'actualité.

L'ensemble des représentants du personnel s'abstient.

Questions diverses :

- Questions du Snuipp :

IL est souhaité que la journée d'aide à la saisie des résultats aux évaluations nationales allouée aux directeurs soit prise sur un budget différent de celui de la formation continue.

Demande de mise en place de l'aménagement horaire pour allaitement : Le temps d'allaitement semble difficile à mettre en place pour le DA. Il n'y a pas de solution technique viable pour le moment. La proposition de la suspension de l'aide personnalisée pour les mères allaitantes est refusée par le DA.

Les évaluations nationales auront lieu la même semaine qu'un voyage à Paris pour tous les élèves de la vallée de l'Ubaye. L'Inspection Académique n'annulera pas le voyage, des aménagements sont à l'étude.

La loi du 28 décembre 2011 instaure un jour de carence pour les congés maladies, tous les congés maladies depuis le 1^{er} janvier sont soumis à cette journée de carence. IL y aura un effet rétroactif de ce jour de carence sur les paies.

La note intégrée pour le barème du mouvement intra-départemental au nom de l'harmonisation académique sera revue l'année prochaine. Dans le 13 et le 84 la note est sortie du barème depuis cette année.

L'année prochaine, il y aura 10 PES et 6 T1. Cela risque de bloquer beaucoup de postes pour le second mouvement. Le DA pense bloquer 16 postes à l'issue de la 1^{ère} phase du mouvement pour les réserver à ces collègues entrant dans le métier. Pour le DA il serait envisageable de bloquer 10 postes classes pour les PES et des postes fractionnés pour les T1.

- Questions du Se-Unsa :

Les frais de déplacement des personnels nommés sur des postes fractionnés sur communes limitrophes ne sont pas payés.

Des communes limitrophes n'ont pas de routes directes (obligation de passage par une autre commune) et engendrent des déplacements très importants. Nous demandons que les cas particuliers soient pris en compte. Le DA étudiera la question avec ses services. Des informations que nous avons pu avoir suite à la CAPD, la question semble réglée.

Les indemnités ZEP des personnels travaillant sur le RASED de Manosque

Les collègues du RASED de Manosque ont été informés par le DA qu'ils ne toucheraient plus l'indemnité ZEP. La suppression de ces indemnités ne nous semble pas indiquée dans le texte de loi. Le directeur régional des finances publiques refuse de payer cette indemnité, un dialogue c'est instauré entre l'IA et le payeur. Le blocage de l'indemnité est un état intermédiaire en attendant une décision définitive.

Les arrêtés de nomination à titre provisoire pour les titulaires remplaçants assurant des remplacements relativement longs

Ces arrêtés correspondent à la mise en place progressive du système ARIA qui gèrera les remplaçants et leurs ISSR l'année prochaine. Ces arrêtés seront reçus pour les personnes assurant des services sur des postes vacants (mi-temps thérapeutiques par exemple...) et qui sont bloqués pour une période donnée sur un poste. Ils n'entraîneront pas la suspension du versement de l'ISSR au titre des services de l'IA.

Nous soulevons des questions sur les personnels n'exerçant pas sur les postes pour lesquels ils ont signé un arrêté de nomination, sur les personnels exerçant d'une école à une autre au gré d'ordre de mission de l'IEN.

Réponse de l'institution : Cela est lié à des problèmes de gestion informatique pour la 1^{ère} question et n'a pas d'influence sur la paie et la situation de la personne.

Un moyen de verser l'ISSR et d'éventuelles indemnités ZEP à ces personnes va être étudié par les services de l'IA.

Le suivi des PES par les PEMF pour l'année 2012/2013

Pour permettre le suivi et l'adaptation au métier de PES qui n'ont peu ou pas de formation pratique, le Se-Unsa propose : de communiquer dès la nomination du PES le nom du tuteur et inversement le nom du PES au tuteur (cette année l'info a été communiquée en juillet au tuteur et fin août au PES), le DA est favorable à cette proposition. Le Se-Unsa demande d'appliquer au mieux la circulaire sur les PES : avoir une école à cour simple proche de l'école du formateur (3/6 en multi-niveau cette année). Le DA fera au mieux avec les postes disponibles. Le suivi des PES se fera à priori comme cette année (11 visites du formateur et 6 semaines à l'IUFM)

L'état d'avancement de la convention de mise à disposition de personnels enseignants entre l'APAJH et l'IA04

De plus en plus de collègues sont mis à disposition des institutions spécialisées. Pour aider ces collègues à se positionner et à bien définir leur mission, une convention nous paraît nécessaire. L'APAJH a été interrogée, elle nous dit que la convention a été rédigée dans sa partie qui lui revenait et attend depuis 3 ans la partie Inspection. Cette convention permettrait aux collègues d'être confortés dans leurs institutions respectives et à l'institution d'avoir une vue claire de l'utilisation des moyens humains mis à disposition, ainsi que de fixer les relations avec les différentes hiérarchies.

Le Se-Unsa en coopération avec l'APAJH nationale a rédigé des conventions types (issue d'un travail long de concertation...).

Réponse de l'IA : La convention cadre académique vient d'être signée. Lors du 3^{ème} trimestre de cette année, un rendez-vous sera établi entre le Président de l'APAJH et le DA pour finaliser le document.

Propositions de modifications des règles du mouvement pour l'année 2012/2013

L'étude de nos propositions a été repoussée à un groupe de travail qui aura lieu après le 1^{er} mouvement. Celui-ci permettra de tirer un 1^{er} bilan et de proposer des améliorations pour les années à venir.

La démarche nous est apparue parfaitement cohérente.



**CAPD du jeudi 19 Avril 2012
Déclaration liminaire du SE-UNSA 04
UNSA Education**

Monsieur le Directeur Académique,

C'est la dernière fois que nous nous réunissons en CAPD avant les élections présidentielles. C'est l'occasion, de faire le bilan du point de vue des personnels, d'un quinquennat qui laisse les enseignants exaspérés et en colère, dans les Alpes de Haute Provence comme dans tout le pays.

D'une part, les conditions d'exercice se sont durcies. D'autre part, la reconnaissance de la professionnalité des enseignants a été mise à mal.

- S'agissant des conditions d'exercice :

Notre département a été comme depuis plusieurs années malmené. La restitution de dix postes est le résultat de l'application sans état d'âme du dogme du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, ce sans aucun égard pour les difficultés des écoles et les réalités du terrain. Cela entraîne une surcharge dans de nombreuses classes, surtout en maternelle, et surtout rend improbable la prise en compte des besoins spécifiques de certains secteurs...

Pour le SE-Unsa, la diminution progressive des RASEDs et le recours de plus en plus important à des structures libérales, ce, évidemment à la charge des familles, amènent lentement mais sûrement à l'extinction de l'aide publique et équitable aux élèves en grande difficulté. Cela laisse leurs enseignants, pour le coup, en grande difficulté, eux aussi. On ne dénoncera jamais assez la supercherie grotesque qui consiste à faire croire à l'opinion publique que les RASEDs seraient désormais inutiles, du fait de la mise en place de l'aide personnalisée. Alors même que Luc CHATEL vante dans ses éléments de langage « la personnalisation des parcours scolaires », le dispositif qui y contribue en tout premier lieu dans le 1er degré est promis à une mort rapide. Le qualitatif est nié au profit du quantitatif. Le projet concernant les départs en stage CAPA-SH dans le département ne vient rien démentir : pas de départ en formation

concernant l'aide rééducative et l'aide pédagogique. L'arrêt des formations pour ces options décourage les candidatures, entrave et entravera le fonctionnement non seulement des RASEDs mais aussi des écoles. 2 départs en D, au regard des postes vacants c'est insuffisant. Pour le SE-Unsa, le recrutement des personnels se destinant aux stages de spécialisations doit se faire en fonction des postes vacants.

A cela il faut ajouter aux raisons du mal-être enseignant : des élèves handicapés à intégrer tant bien que mal quand les structures adaptées font défaut, des programmes rigides qui laissent de moins en moins de place à la liberté pédagogique et corsètent la conduite des apprentissages, de la paperasse à n'en plus finir avec le LPC, les PPRE, les projets de toutes sortes, ... , le culte de l'évaluation chiffrée permanente, qui, au bout du compte, génère beaucoup de souffrance chez les élèves et un plaisir d'enseigner qui parfois bat de l'aile, enfin des directeurs surchargés au bord de l'explosion.

- Concernant la reconnaissance de la professionnalité :

Pour le SE-Unsa, la mise en doute des compétences des enseignants et de leur investissement a des conséquences évidentes sur le moral des enseignants. Et là non plus, notre département n'a pas été épargné. Nous ressentons de façon très palpable le mal-être de nos collègues, mal-être amplifié parfois, malheureusement, par l'attitude peu encourageante de certains supérieurs hiérarchiques.

Depuis cinq ans la défiance envers l'école primaire et ses enseignants a été politiquement cultivée. On a répété à l'envie que trop d'élèves entraînent au collège en ne maîtrisant pas les fondamentaux, en désignant par raccourci comme responsable une école primaire qui se serait égarée. Dans le même temps, l'enseignement s'est mué en une science mécanique où la multiplication des dispositifs de répétition, tels les stages de remise à niveau pendant les vacances ou l'aide personnalisée, est devenue la panacée.

Pour les enseignants, le bilan de ces cinq années est lourd. On leur avait beaucoup promis. Ils devaient être moins nombreux mais dans le même temps, mieux payés, mieux formés, mieux considérés et même avoir de nouvelles perspectives de carrière.

Moins nombreux ? Assurément, ils le sont mais pour la liste des promesses tenues, ce sera la seule. S'agissant d'être mieux payés, la seule revalorisation des premiers échelons renvoie la grande majorité des enseignants au constat amer d'un salaire net qui diminue, la perte de pouvoir d'achat depuis 2002 est estimée en moyenne à dix pour cent. Ni

les projets concernant la réforme de l'avancement des enseignants, ni le nombre bien trop faible d'intégration à la hors classe, que nous étudierons tout à l'heure, ne permettront une augmentation du pouvoir d'achat pour tous les enseignants. Concernant la formation, le bilan est sans appel. La formation professionnelle initiale est passée à la trappe au profit d'une réforme appelée « masterisation » dont tout le monde s'accorde à dire qu'il faut d'urgence la remettre à plat. La formation continue, sous contrainte budgétaire, a disparu. Les formations spécialisées se sont elles aussi évaporées avec la fermeture de centres nationaux de formations. La dernière promesse portait sur la mobilité souhaitée par les enseignants. De l'aveu même des chiffres du ministère le taux de satisfaction des collègues lors des mouvements interdépartementaux est en diminution depuis plusieurs années. Quant à la mobilité professionnelle, tout montre qu'elle est encore à construire, les documents que nous avons étudiés aujourd'hui en groupe de travail sont là pour en attester.

Tout cela nous amène à envisager deux conclusions :

La première, pour que les enseignants puissent retrouver la fierté d'enseigner, un changement de cap est nécessaire. La fierté d'exercer le métier d'enseignant est un moteur aussi essentiel que difficile à mesurer par des indicateurs. Il est grand temps de lever le nez des outils de pilotage pour regarder la route et retrouver l'envie d'avancer.

La seconde, la démotivation et la désorganisation sont sciemment organisées. Mais, en vue de quoi? La marchandisation de l'éducation? Une chose est sûre, face à une école publique, gratuite, laïque forte, organisée, face à des enseignants motivés et valorisés, toute tentative de marchandisation de l'éducation aurait peu de chance d'aboutir.

Nous interviendrons au fur et à mesure de la séance sur les points à l'ordre du jour.

Céline FAURAND